

Ciné-Bulles

Un art magnifique et dangereux / LEVER, Yves. *Anastasia ou La censure du cinéma au Québec*, Sillery, Septentrion, 2008, 323 p.

Michel Coulombe

Volume 27, numéro 3, été 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/33180ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

ISSN

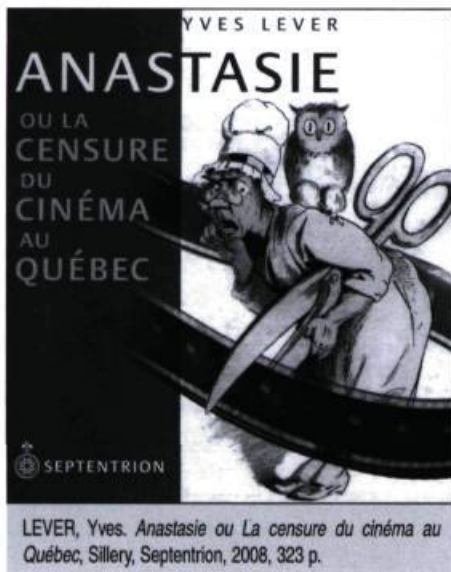
0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Coulombe, M. (2009). Un art magnifique et dangereux / LEVER, Yves. *Anastasia ou La censure du cinéma au Québec*, Sillery, Septentrion, 2008, 323 p.. *Ciné-Bulles*, 27, (3), 62-62.



Un art magnifique et dangereux

MICHEL COULOMBE

La lecture du plus récent ouvrage d'Yves Lever apprendra bien des choses au cinéophile, mais, pour bon nombre de lecteurs, l'image de la société québécoise qui s'en dégage fera beaucoup plus forte impression tant l'obscurantisme qui régnait, il y a tout juste une cinquantaine d'années, semble en rupture avec les valeurs qui définissent le Québec contemporain. L'auteur dresse un portrait minutieux de l'exercice de la censure et de la classification des films au Québec depuis le début du XX^e siècle. Le Bureau de censure des vues animées de la province de Québec voit le jour en 1913. Emporté par le vent de changement qui balaie le Québec durant la Révolution tranquille, il cède la place au Bureau de surveillance du cinéma, remplacé, en 1983, par la Régie du cinéma. Il suffit de comparer les intitulés de ces trois organismes provinciaux pour mesurer le chemin parcouru en 70 ans.

L'auteur, qui adopte une approche chronologique, suit pas à pas l'évolution de l'intervention de l'État dans le secteur du

cinéma, s'intéressant aussi bien à la législation qu'à son application et aux pressions exercées sur les censeurs. Dès son apparition, le cinéma se mesure à l'Église catholique, une adversaire de taille dont l'emprise sur la société québécoise est considérable. À défaut d'obtenir la fermeture des cinémas le dimanche, ceux qui craignent et combattent le septième art, jugé corrupteur et « dénationalisateur », parviennent à faire interdire, pendant des décennies, la fréquentation des salles aux moins de 16 ans. « Garde ton âme blanche et fuis le cinéma », écrit le père Armand Chosses, dans un poème exalté. Loin de se contenter de reprendre à son compte le *Production Code* contraignant des Américains, le Bureau use de tout son pouvoir pour contrôler ce qui est présenté sur les écrans. Les scènes suggestives et immorales sont prohibées, comme d'ailleurs les scènes de meurtre et de violence, celles où la religion et ses ministres sont tournés en ridicule, ou celles qui paraissent trop vulgaires. Si un personnage prononce le mot divorce, la réplique est coupée. Pas davantage question qu'on évoque le suicide. Les censeurs, très zélés, iront jusqu'à retrancher 86 minutes, un record, au film **Le Rouge et le Noir** de Claude Autant-Lara, adapté d'un livre à l'Index. L'arrivée de la télévision au début des années 1950 ébranle leur pouvoir lorsque **Les Enfants du paradis** et **Le Diable au corps**, interdits en salle, sont diffusés sans problème à Radio-Canada. Au besoin, le Bureau remonte un film afin de rendre l'histoire conforme à ses exigences ou obtient, dans la même logique, l'ajout d'un carton d'ouverture ou de clôture, voire celui d'une scène supplémentaire tournée expressément pour le public québécois.

Les questions que soulève la diffusion du cinéma en salle évoluent selon les époques. Après l'incendie du Laurier Palace en 1927, une tragédie dans laquelle périrent 78 enfants, on se préoccupe du danger que représente le cinéma pour la jeunesse. En période de guerre, on porte une attention particulière aux films antipatriotiques

ou de nature à démoraliser la population et l'on s'assure de ne pas livrer d'information sensible à un ennemi qui pourrait se dissimuler dans la salle. Par la suite, les censeurs traquent les communistes et se méfient tout particulièrement des films de l'Office national du film du Canada, « saturé de propagande communiste » de l'avis du premier ministre Maurice Duplessis. Avec la vague de films érotiques qui déferle dès la fin des années 1960, les débats portent plutôt sur le seuil de tolérance de la population et l'identification du consensus social.

Yves Lever fait table rase de ce qui a été écrit avant lui. Il est vrai qu'il est le premier à analyser, de façon aussi systématique, le travail des censeurs, passant en revue procès-verbaux et rapports annuels, fiches d'évaluation, couverture médiatique et interventions publiques. Il fouille son sujet là où d'autres n'en ont donné qu'un aperçu incomplet. C'est ce qui fait l'indiscutable valeur de son travail, mais qui le rend parfois rébarbatif. Visiblement soucieux d'offrir un portrait complet de la censure cinématographique au Québec et de faire le meilleur usage de la documentation amassée, il multiplie les exemples, les notes en bas de page et les tableaux, et se perd, à l'occasion, en répétitions, retours en arrière et annonces de ce qui vient. Curieusement, le détachement analytique pour lequel il a opté fait place au je, ici et là, lorsque l'auteur se réfère à une expérience personnelle. De plus, comme il s'intéresse aussi à l'intervention du gouvernement fédéral, on regrettera qu'il n'ait pu faire mention du projet de loi C-10 qui a ravivé le débat sur la censure au début de 2008. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage constitue une référence incontournable, miroir parfois troublant des relations entre le Québec et le cinéma, « cet art magnifique et dangereux », selon la formule du cardinal Léger.

L'ouvrage est illustré. Il comprend de nombreuses citations en anglais. Elles ne sont pas traduites. ■